



Annulation pv suite à un contrôle d'alcoolemie procédé par les forces de l'ordre

Par **Chacha1950**, le **07/06/2019** à **03:29**

Bonjour,

Le fait que le taux d'alcoolémie n'ai pas varié entre deux prises espacées de 30 minutes, peut'il être favorable à une annulation du PV ?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **07/06/2019** à **08:43**

Bonjour,

Ben non, c'est le taux relevé à l'éthylomère qui servira de base aux jugees.